

Rôle des délégué-e-s aux commissions nationales au sein de la région Bretagne Pays de la Loire

Le rôle des délégué-e-s aux commissions nationales est défini pour chaque commission ou sous-commission : CPI, CPL, CECSI, CCC (bientôt CCI et CDR), CAF. Cependant le rôle de ces délégué-e-s au sein de la région n'est pas défini.

La région Bretagne Pays de la Loire a souhaité associer les délégué-e-s à la gouvernance de la région comme membres de l'instance de décision qu'est la coordination régionale (1 délégué-e par commission).

Les délégué-e-s ont lancé des initiatives selon leur domaine pour contribuer à l'animation des réseaux, une réunion entre les délégué-e-s a confirmé l'intérêt et la nécessité de formaliser leurs rôles.

Le rôle des délégué-e-s dans la région peut varier selon que la commission est une commission support (CCC -CCI, CDR-, CAF) ou une commission liée aux missions sociales (CPI, CECSI, CPL).

Cette fiche décrit le rôle en région des élu-e-s en complément de leur rôle dans les commissions nationales elles-mêmes. La mission nationale demandant déjà une implication importante, cette fiche a pour vocation de clarifier ce qui peut être demandé aux délégué-e-s dans la région.

Les rôles des délégué-e-s sur la région :

- **Être l'interface entre la région et le national**
Sur le domaine qui le concerne le-a délégué-e est l'interface entre le national et la région. C'est à dire faire circuler l'information, la stratégie, les orientations d'une part et transmettre vers le national, les difficultés, les suggestions, les questions, les situations réelles du territoire de la région, des diocèses.
- **Redescendre et faire comprendre la stratégie**
L'association définit et maintient sa stratégie (partenariat, ECSI, plaidoyer, diversification des ressources, communication etc.) Au-delà de la faire connaître, il faut la faire comprendre aux réseaux, lui donner du sens et permettre sa déclinaison locale.
- **Être garant et faciliter les mises en œuvre**
des propositions nationales au niveau régional et local (par exemple : collecte, accueil des partenaires du sud, campagne de plaidoyer...). Orienter, favoriser l'émergence d'idées et propositions élaborées localement, les soutenir, permettre la mutualisation. Les délégué-e-s ne sont pas ceux qui font mais plutôt ceux qui soutiennent et facilitent.
- **Contribuer à la stratégie formation**
La stratégie de formation n'est pas cloisonnée et intègre toutes les dimensions permettant d'assurer les missions du CCFD Terre Solidaire. Les délégué-e-s participent à la définition de la stratégie de formation et apportent leur soutien à l'équipe responsable de sa mise en œuvre.
- **Contribuer aux parcours du bénévole**
Les délégué-e-s sont partie prenante dans les propositions qui peuvent être faites à de nouveaux bénévoles ou à des bénévoles qui veulent évoluer dans l'association.

L'articulation entre les différentes commissions

Dans la mise en œuvre des projets régionaux ou locaux, les différents leviers d'action du CCFD Terre Solidaire sont activés, c'est donc important que les délégué-e-s soient mobilisé-e-s et leurs actions coordonnées dans ce contexte. Les délégué-e-s facilitent le travail en transversalité autour des différents projets régionaux.

« **Regards croisés** », la démarche de Rapprochement Réseau Partenaire, est le contexte type où l'ensemble des missions est mobilisé : partenariat, plaidoyer, ECSI, ressources, communication, administration, finance...

Les conditions de réussite

- Participation à la Coordination Régionale : les délégué-e-s aux commissions sont représentés dans la coordination régionale à raison d'un membre par commission. Ils doivent donc organiser cette représentation entre co-délégué-e-s et suppléant-e-s.
- Animation des réseaux : « Les délégué-e-s ne sont pas ceux qui font mais plutôt ceux qui soutiennent et facilitent », pour assurer leur rôle, ils-elles s'appuient donc sur des bénévoles. Il leur revient de structurer et d'animer ces réseaux de bénévoles (réseau de référents, commission régionale, personnes ressources...). Les délégué-e-s veillent à ce que ces réseaux restent ouverts pour accueillir de nouveaux membres.
- Calendrier : il est sans doute nécessaire d'intégrer dans le calendrier de la région et des diocèses des rendez-vous pour faciliter l'articulation entre les commissions.
- Outils : un outil de mutualisation, de communication est incontournable pour la vie des réseaux. La plate-forme LaPlace sera bientôt disponible pour cela.